



REUNION PUBLIQUE DU 26/09/2022
REVISION DU PLU
COMPTE RENDU des échanges après présentation

Nombre d'habitants présents : 62

Présents : M. Cédric CAMP, Maire d'Anthon et Mme SOUBEYRAN, Adjointe déléguée à l'urbanisme, la commission Urbanisme, Mme Nathalie PONT, Cabinet Urba 2P (urbaniste conseil), Mme BRIGNOLAS, secrétaire générale

Objet de la réunion : Révision du PLU : présentation des orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et traduction réglementaire du projet

Préambule :

M. Le Maire rappelle le contexte supra communal et réglementaire de la révision du PLU. Le cabinet Urba 2P, représenté par Mme PONT expose le rapport de présentation de la révision en cours du PLU (diagnostics communal et environnemental – PADD et orientations). A la suite de cette présentation, la parole est donnée au public.

Questions du public :

Sécurité : difficulté pour sortir du village en voiture à cause d'une circulation dense aux heures de pointe qui s'aggrave avec le développement des communes qui ne doivent pas être limitées à quatre logements par an.

Réponse C. CAMP : nous travaillons en concertation avec le Département sur le problème de circulation de la RD55, appuyés également Chavanoz. Il s'agit d'un problème global de mobilité sur le Nord-Isère.

Patrimoine : Concernant le vieux village, est ce qu'il y a une liste sur les éléments patrimoniaux remarquables ? où peut-on la consulter ?

Réponse C. CAMP : oui, ces éléments sont ciblés et repérés dans la carte de zonage

Voirie : au regard des problèmes de stationnement et de circulation, y a-t-il un plan de circulation sur certaines rues : rue à sens unique ?

Réponse C. CAMP : il est prévu de travailler sur un projet avec une vision globale, notamment par rapport au projet de la Via Rhôna, mais ce n'est pas à l'échelle du PLU

Réponse N. PONT : un emplacement réservé est prévu au niveau de l'ancienne mare et pourra éventuellement accueillir des places de stationnement automobile complémentaires.

Question : Ce plan tiendra compte de la Via Rhôna ?

Réponse C. CAMP : Tout à fait. Nous devons également travailler sur le règlement de PLU et le nombre de places de stationnements automobiles à exiger par logement.

Mobilité : Il serait bien de prévoir des stationnements vélos pour les enfants notamment autour de l'école et pour les utilisateurs de la Via Rhôna.

Réponse C. CAMP : Cette question a été soulevée par la commission. Il y aura une réflexion sur ce sujet. A noter que par rapport au faible nombre de stationnement pour les vélos avec seulement 5 emplacements, les réflexions en cours et le projet de la Commune visent à proposer des places vélos à proximité des équipements publics, mais aussi pour capter les cyclistes de la Via Rhôna.

Prévoir aussi des bornes de réparation pour les vélos sur la Via Rhôna et des bornes de recharge électrique.

Réponse C. CAMP : La LYSED a commencé à questionner les communes sur ce thème. L'objectif à moyen terme serait d'installer au moins une borne par commune. Nous travaillerons en concertation avec la LYSED.

Habitat : Y a-t-il des projets d'habitation collectifs pour les seniors ? habitat participatif ? espace mutualisé ? Comment seraient comptabilisés ces logements ?

Réponse N. PONT : Plus de 20 % de la population à plus de 60 ans, il convient donc obligatoirement de s'interroger sur le logement adapté. Plusieurs formes d'habitats sont possibles, en privilégiant l'habitat collectif inter-générationnel et adaptés aux PMR, personnes à mobilité réduite.

Ils seraient comptabilisés en nombre de logements, sauf à entrer en hébergements. Il faut aussi mener une réflexion sur le terrain communal et au niveau des logements sociaux.

Réponse C. CAMP : Nous rappelons qu'il y a actuellement peu d'offre de logement pour les jeunes et qu'il nous faut diversifier l'offre de logements. (ex : habitat intermédiaire)

Mobilité : Peut-on espérer que le passage de la Via Rhôna le long du Rhône ne sera pas bitumé ?

Réponse C. CAMP : C'est une zone classée Natura 2000 et c'est donc une obligation de laisser le sol perméable. Pour l'instant, le dossier est à l'étude auprès de services de l'Etat (dossier environnement).

Habitat : Au niveau des constructions, on est limité à 4 maisons par an jusqu'en 2040. Est-ce que vous pensez que cela est suffisant et permettra le renouvellement des familles et donc que l'école ne sera pas mis en danger avec des fermetures de classes ?

Réponse C. CAMP : on partage ce constat et cette crainte d'où la nécessité de diversifier l'offre de logements

Zonage : on a du mal à comprendre les zones AU dites « à urbaniser » Rue Noire et ancienne ferme ? en quoi consiste cette zone et comment doit-elle être urbanisée ?

Réponse C. CAMP : Il s'agit de 2 zones, la première située rue Noire est une enfilade de jardins avec plusieurs propriétaires. La seconde, route de Lyon, correspond à la ferme des Prudhomme avec un fort potentiel de renouvellement urbain.

Réponse N. PONT : Il s'agit de définir des OAP, orientations d'aménagement et de programmation, sectorielles. Ces 2 secteurs sont difficiles à mobiliser à court terme. D'autres secteurs seront donc prioritaires sur ce PLU.

Le SCOT est favorable à ce zonage mais l'Etat, pour le moment, attend des justifications.

Zonage : je constate que la zone qui est classée en AU sur le secteur du Château au PLU actuel a disparu dans votre projet. Pour quelles raisons ?

Réponse C. CAMP : les orientations du SCOT et de l'Etat sont de développer en priorité l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine existante et plus particulièrement dans les secteurs de centralité. Les capacités foncières sont largement suffisantes dans l'enveloppe urbaine du village pour le prochain PLU. De plus, cette zone est considérée par l'Etat et le SCOT en dehors de la zone urbaine et donc en

extension. Du fait des capacités existantes, il n'y aura pas lieu d'aller en extension. Donc si nous maintenons cette zone, il y aura un avis défavorable du SCOT et de l'Etat. S'agissant d'une question personnelle sur un terrain privé, je n'en dirai pas plus, nous avons déjà répondu à ce sujet.

L'enveloppe urbaine : sa délimitation questionne. C'est l'intérieur du village ?

Réponse N. PONT : La délimitation de l'enveloppe urbaine du village se définit sur le contour et au plus près des propriétés bâties existantes (habitations). Au milieu, que ce soit sur les parcelles agricoles dites du Château ou sur celles aux Sud-Est autour de la Via-Rhône et de l'élevage équin, la surface est, à chaque fois, trop importante. Elles constituent donc des surfaces en extensions urbaines sur des espaces agricoles naturels et forestiers, les ENAF visés par la loi Climat et résilience et l'objectif du ZAN, zéro artificialisation nette.

Réponse C. CAMP : L'Etat donnera un avis défavorable si nous développons cette grande zone, en totalité ou partie d'ailleurs

Confluent : qu'en est-il du renouvellement de concession de la CRN par rapport au barrage ?

Réponse : la CNR souhaite développer un barrage hydro électrique mais nous n'avons pas plus d'informations pour le moment ; le projet serait sur St Romain de Jalionas ...

Consultation publique : Au mois de juillet, les habitants ont été sollicités sur le devenir du terrain communal. Va t'on nous restituer le contenu des réponses et les orientations prises par la commune ?

Réponse C. CAMP : Nous n'avons pas encore eu le temps de revenir vers les habitants sur le sujet sur le sujet. Il y a eu une bonne participation, avec des propositions intéressantes. Les habitants souhaitent que cet espace reste aéré, c'est-à-dire pas entièrement construit et artificialisé, mais aussi de retrouver « du local » et d'autres modes de consommation, avec éventuellement un tiers-lieu au sein d'un espace vert préservé.

Nous ferons un retour à l'ensemble de la population.

Fin de séance à 22h25